

# Coronavirus COVID-19

## Mesures drastiques annoncées aujourd'hui afin de limiter la propagation du virus COVID-19

Aujourd'hui lors de la conférence de presse est annoncé que :

- Tout le personnel du réseau de la santé et des services sociaux (incluant les médecins) en contact avec la clientèle, le personnel du réseau de l'éducation et celui de la famille, tant du public que du privé, devront respecter un isolement obligatoire de 14 jours s'ils ont voyagé à l'extérieur du pays. Pour les autres voyageurs, il est fortement recommandé de respecter un isolement volontaire de 14 jours.
- Tout rassemblement intérieur de plus de 250 personnes sera interdit. De plus, il est recommandé d'éviter tout événement non nécessaire.
- Des mesures compensatoires seront mises en place.

Il s'agit d'une ordonnance du directeur national de santé publique.

De plus :

- Le télétravail est encouragé lorsque possible.
- La visite des CHSLD, RI, RTF et RPA est interdite aux personnes symptomatiques d'infection respiratoire ainsi qu'à toute personne de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada, pour une durée de 14 jours après leur retour au pays.
- La présence d'un gardien de sécurité à l'entrée de ces milieux de vie est fortement suggérée afin de s'assurer du respect de la directive précédente.
- Chaque établissement de santé et de services sociaux doit mettre immédiatement en place son plan de mitigation clinique.
- En fonction de l'évaluation de la capacité des établissements, le ministère de la Santé et des Services sociaux préparera un plan de délestage.